

## Cadres et encadrants : le SNU prend soin de vous

### *Fiche 2 : la (sur)charge de travail*

Le Secteur Cadres et encadrants du SNU vous propose une seconde fiche sur la thématique de votre **charge de travail** : elle peut se traduire par une quantité excessive d'activités à réaliser, un manque de temps pour exécuter correctement le travail, des délais difficiles ou impossibles à tenir, l'obligation de se dépêcher constamment...

Notre premier conseil sera de mettre votre N+1 devant ses responsabilités : ce n'est pas forcément à vous de faire le choix de vos priorités. Il est préférable d'impliquer celui qui vous demande de faire plus que ce votre temps disponible permet de réaliser ou qui porte cette demande de l'établissement.

Il faut prendre en compte le fait que votre N+1 n'a pas forcément conscience que vous avez trop de travail. Il faut l'en informer et acter par écrit ce point, un échange entre deux portes ne suffit pas.

Quelques suggestions pour préparer vos arguments :

- lister les principales activités qui vous sont confiées,
- estimer le temps nécessaire pour les réaliser et le temps qu'il vous manquerait pour tout faire
- et interpeller votre N+1 (DAPE, DT...) en lui faisant savoir qu'il ne sera pas possible de tout faire correctement (\*) dans les délais. Demandez-lui notamment ce qu'il veut prioriser.

Vous pouvez utiliser la fiche 1 (Analyser sa charge de travail) du guide que l'établissement a réalisé sur ce sujet (en lien sur l'Intranet). Elle vous donnera des éléments d'analyse et vous permettra de vous appuyer sur la méthodologie prônée par Pôle emploi.

Cette première étape permet de voir sa réaction. Elle peut être suffisante et vous permettre d'acter avec lui un décalage des délais, un allègement de la charge ou la négociation d'heures supplémentaires, si vous acceptez ou avez la possibilité d'en faire.

Faites attention à ne pas trop vous surcharger vous-même, c'est votre santé qui en dépend.

Il vaut mieux laisser votre N+1 exprimer en premier ce que sont ses priorités. Vous pouvez ensuite, soit parce qu'il ne peut ou ne veut pas en fixer, soit parce qu'il conteste votre surcharge, préparer des arguments :

- décider de votre côté ce qui vous paraît moins urgent, ce qui pourrait être délégué
- estimer ce qui pourrait être fait « a minima » (donc moins que ce qui vous est demandé) sans léser l'utilisateur final (DE, entreprise...)

La fiche 2 du Guide DG (Agir sa charge de travail) peut également vous aider. La DG y liste les thématiques d'actions telles que Pôle emploi les envisage. Il s'agit bien évidemment de la vision de l'établissement.



Celui-ci n'envisage pas d'avouer qu'il vous donne une charge trop lourde, mais cela vous permettra de vous préparer aux items que votre N+1 risque d'évoquer avec vous.

Si vous n'arrivez pas à un accord sur les priorités et les délais, cela implique que votre N+1 vous laisse la responsabilité de gérer ceux-ci. Il faudra :

- le tenir au courant par écrit de l'avancée de vos activités, systématiquement : j'ai fait cela, il me reste telle ou telle activité que je ne pourrais faire qu'à tel moment...  
Même si ça peut vous sembler fastidieux, cela montre que vous réalisez le travail prescrit, que vous formalisez ce que vous faites.
- profiter de vos entretiens (EPA surtout, mais aussi ESA) pour acter que vous avez trop de travail, que vous n'arrivez pas à tout faire dans le temps imparti et que vous avez bien informé votre supérieur hiérarchique au fil du temps.

Vous pouvez aussi solliciter votre N+2 en lui faisant par écrit le récapitulatif de la situation et en lui fournissant les échanges avec votre N+1.

Comme pour toutes nos fiches, passez au maximum par l'écrit pour tous vos échanges avec votre N+1 et en garder une trace

*(\*) attention de ne pas rentrer dans le piège de tout faire, mais superficiellement, au risque de vous mettre en danger face à l'insatisfaction que vous éprouverez de faire un travail « bâclé », qui peut rendre malade de que les spécialistes des maladies professionnelles appellent la qualité empêchée. De plus, cela pourrait vous être reproché ensuite.*

**Dans chaque fiche, vous trouvez un récapitulatif et des outils, des contacts, pour vous protéger, prendre en charge vos difficultés si celles-ci sont déjà avancées,...**

**Déjà paru :**

**Fiche 1 : Conseils globaux**

**A venir :** Fiche 3, une certaine perte d'autonomie

**Pour retrouver nos travaux :**

<https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/principaux-risques-generateurs-de-souffrance-au-travail/>

**Et comme il n'y a pas que le travail qui compte, retrouvez nos fiches de lecture sur les sujets de société :**

<https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/lectures-cadre-et-management/>

**Pour nous contacter :** [secteurcadresnu@gmail.com](mailto:secteurcadresnu@gmail.com)

